



Comptes consolidés 2009

Comptes consolidés 2009

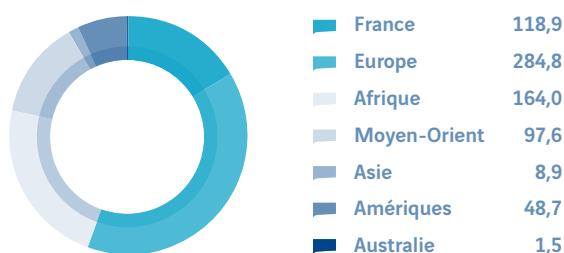
➤ Sommaire

- 02** Repères
- 04** Bilan consolidé IFRS
- 06** Compte de résultat consolidé IFRS
- 06** État du résultat global consolidé
- 07** Tableau des flux de trésorerie consolidé IFRS
- 08** Variation des capitaux propres
- 09** Annexe des comptes consolidés IFRS
- 33** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

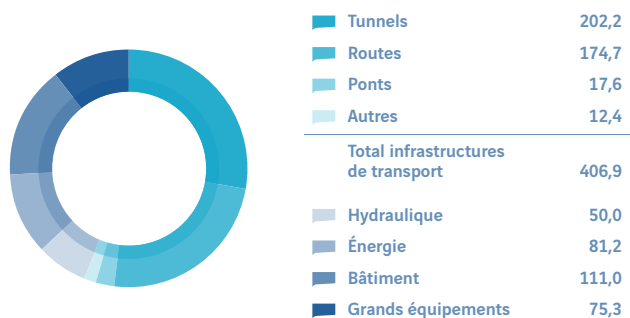
Repères 2009

> **64** chantiers> répartis dans **31** pays> **3 762** salariés dans le monde> Chiffre d'affaires⁽¹⁾ : 724,4 M€*en millions d'euros*

Par zone géographique



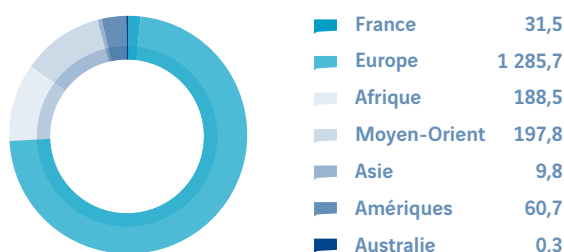
Par métier



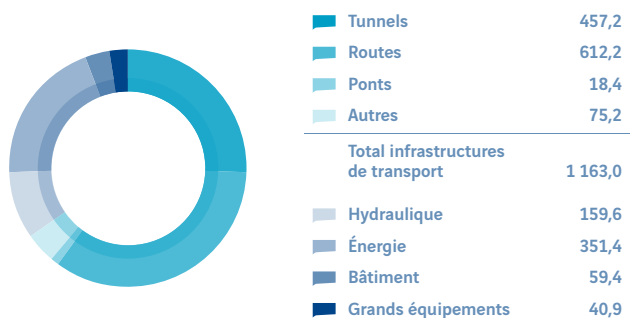
> Carnet de commandes : 1 774,3 M€

en millions d'euros

Par zone géographique



Par métier



Repères 2009

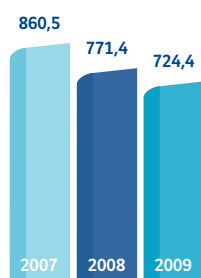
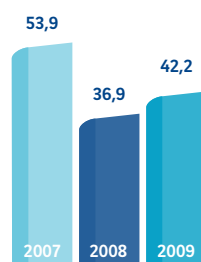
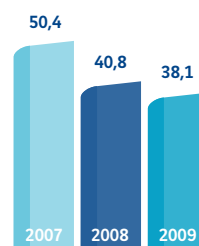
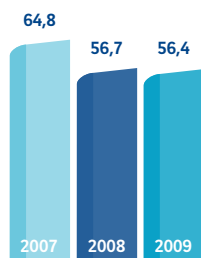
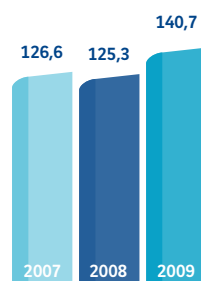
➤ **724,4 M€**
de chiffre d'affaires⁽¹⁾

➤ **42,2 M€** de résultat
opérationnel sur activité⁽¹⁾

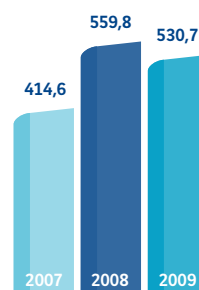
➤ **38,1 M€** de résultat
net part du Groupe⁽¹⁾

➤ Chiffres clés

en millions d'euros

Chiffre d'affaires⁽¹⁾Résultat opérationnel
sur activité⁽¹⁾Résultat net
part du Groupe⁽¹⁾Capacité d'autofinancement⁽¹⁾
avant coût de financement
et impôts (cafice)Capitaux propres et
intérêts minoritaires

Trésorerie



(1) Les chiffres clés concernés sont indiqués en contribution au résultat consolidé VINCI.

Bilan consolidé IFRS au 31 décembre 2009

ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2009			Exercice 2008
		Montant brut	Amort. prov.	Montant net	Montant net
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	1	9 138	8 763	375	485
Écarts d'acquisition		263	263	-	-
Immobilisations corporelles	2	117 531	72 125	45 406	47 048
Autres actifs financiers non courants	3	7 064	5 970	1 094	1 866
Impôts différés actifs non courants	14	3 857	-	3 857	945
Total actifs non courants		137 853	87 121	50 732	50 344
Actifs courants					
Stocks et travaux en cours	5	26 312	515	25 797	20 939
Clients et comptes rattachés	5	336 657	32 813	303 844	308 749
Autres créances d'exploitation	5	269 608	4 206	265 402	272 895
Autres actifs courants	5	25 117	173	24 944	24 783
Actifs d'impôt exigible	5	8 331	-	8 331	247
Impôts différés actifs courants	14	16	-	16	14
Actifs financiers de gestion de trésorerie	4-8	435 324	-	435 324	457 740
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4-8	126 164	-	126 164	126 942
Total actifs courants		1 227 529	37 707	1 189 822	1 212 309
TOTAL ACTIF		1 365 382	124 828	1 240 554	1 262 653

Bilan consolidé IFRS au 31 décembre 2009

PASSIF

Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
<i>en milliers d'euros</i>		
Capitaux propres		
Capital social	67 854	67 854
Primes liées au capital	19 252	19 252
Réserves consolidées	28 130	10 879
Résultat net	38 056	40 496
Acompte sur dividendes	(13 978)	(14 475)
Capitaux propres part du Groupe	139 314	124 006
Intérêts minoritaires	1 375	1 309
Total capitaux propres	140 689	125 315

Passifs non courants

Engagements de retraites et autres avantages au personnel	6	8 795	8 600
Provisions pour risques non courantes	7	9 740	10 165
Autres passifs non courants		354	362
Impôts différés passifs non courants	14	950	945
Total passifs non courants		19 839	20 072

Passifs courants

Provisions pour risques courantes	5-7	214 706	227 009
Fournisseurs	5	258 351	265 094
Passifs d'impôt exigible	5	2 261	7 262
Impôts différés passifs courants	14	16	14
Dettes financières courantes	8	30 806	24 852
Autres passifs courants	5-9	573 886	593 035
Total passifs courants		1 080 026	1 117 266
TOTAL PASSIF		1 240 554	1 262 653

Compte de résultat consolidé IFRS

au 31 décembre 2009

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
Chiffre d'affaires	10	724 449	769 211
Produits des activités annexes		1 395	860
Produits d'exploitation	11	725 844	770 071
Achats consommés		(164 832)	(127 566)
Sous-traitance et autres charges externes		(318 079)	(377 852)
Charges de personnel	18	(187 856)	(164 277)
Impôts et taxes		(8 921)	(11 265)
Autres produits et charges opérationnels		(239)	(9 681)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(3 736)	(42 868)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	11	42 181	36 562
(en % du CA)		5,82 %	4,75 %
Paiements en actions	12	(1 704)	(3 609)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées		(1)	(314)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		40 476	32 639
(en % du CA)		5,59 %	4,24 %
Coût de l'endettement financier brut		(678)	(1 516)
Produits financiers des placements de trésorerie		8 050	18 694
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		7 372	17 178
Autres produits et charges financiers	13	(3 935)	11 111
Charge nette d'impôts	14	(4 897)	(21 894)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		39 016	39 034
Part des minoritaires		960	(1 462)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		38 056	40 496
(en % du CA)		5,25 %	5,26 %
Nombre d'actions		4 523 591	4 523 591
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)		8,41	8,95

État du résultat global consolidé

en milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (y compris part des minoritaires)	39 016	39 034
Écarts de conversion	272	(569)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	272	(569)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	39 288	38 465
dont : Part du Groupe	38 334	39 960
Part des intérêts minoritaires	954	(1 495)

Tableau des flux de trésorerie consolidé IFRS

au 31 décembre 2009

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	39 016	39 034
Dotations nettes aux amortissements	19 110	17 698
Dotations nettes aux provisions	5 409	(4 638)
Païement en actions (IFRS 2)	(3 704)	(1 933)
Plus-values ou moins-values de cession	(2 345)	1 194
Dividendes des sociétés non consolidées et quote-part de résultat des entreprises associées	(77)	312
Variation de juste valeur des instruments dérivés de change et autres	1 420	-
Coût de l'endettement financier net	(7 372)	(17 178)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	4 897	21 894
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier	56 354	56 383
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	(17 372)	130 248
Variation des provisions pour risques et charges courantes	(21 680)	28 941
Impôts payés	(12 826)	(13 152)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	7 489	16 920
Flux de trésorerie généré par l'activité (I)	11 965	219 340
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(29 215)	(30 455)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 095	2 621
Acquisition d'immobilisations financières	(40)	(68)
Cession d'immobilisations financières	2 207	2 101
Incidence nette des variations de périmètre	(3 104)	(2 231)
Dividendes reçus des titres non consolidés	23	2
Variation des autres actifs financiers non courants	675	754
Variation des passifs financiers non courants	-	(153)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(23 359)	(27 429)
Dividendes distribués par la société mère	(21 894)	(41 074)
Variation des emprunts et autres passifs financiers	(28)	(10 190)
Variation des actifs et passifs de gestion de trésorerie	32 836	(176 486)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	10 914	(227 750)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)	(480)	(35 839)
Trésorerie nette à l'ouverture	109 444	149 172
Incidence des variations des cours des devises	367	(3 889)
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	109 331	109 444
Trésorerie nette à la clôture	109 331	109 444
Actifs financiers de gestion de trésorerie	435 324	457 740
Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)	(13 973)	(7 354)
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	530 682	559 830

Variation des capitaux propres

au 31 décembre 2009

<i>en milliers d'euros</i>	Capital social	Primes et réserves	Différences de conversion	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Au 31 décembre 2007 retraités	67 854	5 529	2 434	48 936		124 753	1 893	126 646
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	48 936	-	(48 936)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	(62)	(475)	-	-	(537)	756	219
Acompte sur dividendes	-	(14 475)	-	-	-	(14 475)	-	(14 475)
Distributions de dividendes	-	(26 599)	-	-	-	(26 599)	122	(26 477)
Palements en actions (IFRS 2)	-	368	-	-	-	368	-	368
Résultat de l'exercice	-	-	-	40 496	-	40 496	(1 462)	39 034
Au 31 décembre 2008	67 854	13 697	1 959	40 496		124 006	1 309	125 315
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	40 496	-	(40 496)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	27	251	-	-	278	(719)	(441)
Acompte sur dividendes	-	(13 978)	-	-	-	(13 978)	-	(13 978)
Distributions de dividendes	-	(7 916)	-	-	-	(7 916)	(175)	(8 091)
Palements en actions (IFRS 2)	-	(1 132)	-	-	-	(1 132)	-	(1 132)
Résultat de l'exercice	-	-	-	38 056	-	38 056	960	39 016
Au 31 décembre 2009	67 854	31 194	2 210	38 056		139 314	1 375	140 689

Au 31 décembre 2009, le capital de la société mère est composé de 4 523 591 actions au nominal de 15 euros.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

➤ Sommaire

- I Principes comptables et méthodes d'évaluation**
 - 1 ➤ Principes généraux**
 - 2 ➤ Méthodes de consolidation**
 - 3 ➤ Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe**

- II Notes relatives au bilan et au compte de résultat**
 - 1 ➤ Immobilisations incorporelles nettes**
 - 2 ➤ Immobilisations corporelles nettes**
 - 3 ➤ Autres actifs financiers non courants**
 - 4 ➤ Actifs financiers de gestion de trésorerie**
 - 5 ➤ Besoin (excédent) en fonds de roulement**
 - 6 ➤ Provisions pour avantages au personnel**
 - 7 ➤ Provisions pour risques et charges**
 - 8 ➤ Excédent (endettement) financier**
 - 9 ➤ Autres passifs courants**
 - 10 ➤ Chiffre d'affaires**
 - 11 ➤ Résultat opérationnel sur activité**
 - 12 ➤ Paiement en actions**
 - 13 ➤ Autres produits et charges financiers**
 - 14 ➤ Charge nette d'impôts**
 - 15 ➤ Transactions avec les parties liées**
 - 16 ➤ Informations financières relatives aux contrats de construction**
 - 17 ➤ Engagements hors bilan**
 - 18 ➤ Charges de personnel - Effectifs**
 - 19 ➤ Autres informations**
 - 20 ➤ Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2009**

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

I - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 > Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, sont établis conformément aux normes IFRS, telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2009.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2009 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2008, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2009 (cf. note 1.1). Ces dernières n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers.

1.1 > Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2009

1.1.1. Normes entraînant un changement de présentation

Le Groupe a appliqué les normes suivantes qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Ces normes affectent uniquement le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes.

IAS 1 révisée : présentation des états financiers

Selon IAS 1 révisée, les mouvements comptabilisés en capitaux propres (tels que les écarts de conversion et les variations de juste valeur des instruments financiers n'affectant pas le résultat net) doivent être séparés des transactions avec ou entre les actionnaires. Un nouvel état « état du résultat global » reprenant ces éléments est désormais intégré dans les états financiers consolidés.

Conformément à l'option laissée par IAS 1 révisée, le Groupe a choisi de présenter l'état du résultat global de façon séparée du compte de résultat consolidé, en commençant par le résultat net (y compris intérêts minoritaires) et en détaillant les autres éléments du résultat global.

IFRS 8 : secteurs opérationnels

L'objectif de cette nouvelle norme est d'harmoniser l'information sectorielle publiée avec le reporting interne du Groupe. Le Groupe réalise une activité de grands projets et le management du Groupe n'utilise pas de secteurs distincts pour évaluer les performances. Dans ces conditions, l'application de la norme IFRS 8 n'a pas d'incidence sur la présentation des comptes consolidés de VINCI Construction Grands Projets.

1.2 > Nouvelle réglementation fiscale en France à compter du 1^{er} janvier 2010

La loi de finances pour 2010, votée en décembre 2009, introduit une contribution économique territoriale (CET) en remplacement de la taxe professionnelle (TP). La CET a deux composantes : la contribution foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière. La CVAE est égale à 1,5 % de la valeur ajoutée. La CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée.

Le Groupe a conclu à ce stade que ce changement de modalité de calcul des impôts locaux français n'en modifiait pas la nature. Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

2 > Méthodes de consolidation

2.1 > Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que les filiales de chiffre d'affaires inférieur, lorsque leur impact est significatif sur les états financiers du Groupe.

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote ou exerce un contrôle de fait sont

consolidées par intégration globale. Celles sur lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

La consolidation selon la méthode de l'intégration proportionnelle a été retenue pour les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et sur les sociétés en participation qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatifs pour le Groupe.

Le périmètre de consolidation se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

Périmètre de consolidation	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	44	11	33	49	13	36
Intégration proportionnelle	37	11	26	43	11	32
Mise en équivalence	1	-	1	1	-	1
TOTAL	82	22	60	93	24	69

2.2 > Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement ;
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3 > Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période (ce dernier étant représentatif de la meilleure estimation du cours de change à la date de transaction). Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

2.4 > Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Autres produits et charges financiers » au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

2.5 > Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et certains passifs éventuels identifiables.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsqu'un accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation de la société cible à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquis à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs, ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5. Ceux-ci sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisée en *goodwill*.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprise considéré.

3 > Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe

3.1 > Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Le Groupe comptabilise les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Le pourcentage d'avancement est calculé en fonction des « droits à dépense ». Cette méthode correspond à une mesure physique des travaux réalisés convertis en « droits à dépense » pour les exécuter.

La détermination des revenus et des résultats à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basés sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de *stock-options* (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe. Cette charge est

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

3.1.3 Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Ces engagements sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues en 2009 et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 6 « Provisions pour avantages au personnel ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

3.1.4 Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note 3.4 « Contrats de construction ») ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

3.1.5 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers ne sont pas cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur des hypothèses privilégiant l'utilisation de paramètres observables.

3.2 > Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous.

Il inclut, après élimination des opérations intragroupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe ;
- des sociétés en participation, au prorata des droits du Groupe.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note 3.4 « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

3.3 > Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes sont comptabilisés selon la norme IAS 18. Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances.

3.4 > Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11.

Pour VINCI Construction Grands Projets, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, évalués de manière raisonnable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

3.5 > Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de *stock-options*, d'actions de performance VINCI et les offres de souscription au plan d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI Construction Grands Projets. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués. Le modèle binomial « Monte Carlo » est jugé comme le plus fiable et le plus pérenne pour évaluer cette juste valeur car il permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

3.5.1 Plans d'options de souscription ou achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation « Monte Carlo », ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché.

3.5.2 Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe sur les précédents exercices. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et/ou de critères financiers, la juste valeur des actions de performance VINCI a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation « Monte Carlo » afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché (*i.e.* taux sans risque) tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers, depuis la date d'attribution des actions.

3.5.3 Plan d'épargne Groupe

Dans le cadre du plan d'épargne Groupe, VINCI procède en France, trois fois par an, à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce aux salariés, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ». Les actions acquises par les salariés de VINCI Construction Grands Projets dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) pendant 5 ans des actions acquises.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les avantages au titre des *stock-options*, des attributions d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du conseil d'administration de VINCI S.A. et approuvés en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Leur évaluation n'étant pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure cette charge dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiement en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel.

3.6 > Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des couvertures de taux sur la dette brute, ainsi que les variations nettes de juste valeur des produits dérivés rattachés à la dette, à l'exception de celles qui sont portées en capitaux propres ;
- la rubrique « Produits financiers des placements » comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus-values et moins-values de cessions...), les impacts des couvertures de taux rattachées à ces placements ainsi que leurs variations de juste valeur.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

3.7 > Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

3.8 > Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9 > Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3.10 > Immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.11 > Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les *goodwill* relatifs aux filiales intégrées globalement et aux sociétés intégrées selon la méthode de la consolidation proportionnelle sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *Goodwill* ». Les *goodwill* relatifs à des entreprises associées sont inclus dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées ».

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (*impairment test*) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

3.12 > Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions	
- Gros œuvre	de 20 à 40 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériel de chantier et installations techniques	de 3 à 10 ans
Matériel de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

3.13 > Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.14 > Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

3.15 > Participation dans les entreprises associées

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le *goodwill* dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes réalisés après la date d'acquisition.

Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra).

3.16 > Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la part, à plus d'un an, des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants.

> Titres disponibles à la vente

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

> Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, des prêts et créances collatéralisés, d'autres prêts et créances.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.17 > Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.18 > Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

3.19 > Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent les placements de trésorerie, les titres monétaires et obligataires et les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

3.20 > Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires (classification AMF) et des certificats de dépôts à 1 mois à la date de signature. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe évalue les équivalents de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat.

3.21 > Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part les provisions pour retraite, et d'autre part, les autres provisions non courantes.

> Provisions pour retraite

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies, financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois, les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sont rapportés au résultat, pour l'excédent, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en « Autres charges et produits financiers ».

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

➤ Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évalués selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé,

lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) aux provisions, résultent de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

3.22 > Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

3.23 > Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les autres emprunts et la juste valeur des produits dérivés passifs. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ». La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « Dettes financières courantes ».

3.24 > Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des produits dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan pour sa juste valeur. À défaut d'une qualification de couverture, la variation de juste valeur doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- **une couverture de juste valeur** permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours des actions, cours des matières, etc.) ;
- **une couverture de flux futurs de trésorerie** permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;
- **une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère** couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction Grands Projets sont considérés comme des instruments de *trading* directement affectés au contrat concerné.

3.25 > Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un *reporting* mis en œuvre à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés, selon leur nature, à l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

II - Notes relatives au bilan et au compte de résultat

1 ► Immobilisations incorporelles nettes

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Augmentation	Diminution	Écarts conv. et autres variations	31.12.2009
Valeur brute	8 916	315	(67)	(26)	9 138
Amortissements et provisions	(8 431)	(391)	47	12	(8 763)
TOTAL VALEUR NETTE	485	(76)	(20)	(14)	375

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2009.

2 ► Immobilisations corporelles nettes

2.1 ► Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Augmentation	Diminution	Écarts conv. et autres variations	31.12.2009
Valeur brute	111 667	28 900	(18 099)	(4 937)	117 531
Amortissements et provisions	(64 619)	(27 797)	19 606	685	(72 125)
TOTAL VALEUR NETTE	47 048	1 103	1 507	(4 252)	45 406

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2009.

2.2 ► Répartition par nature

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Terrains	617	-	617
Constructions	2 637	(2 033)	604
Installations techniques, matériel	87 062	(54 469)	32 593
Matériel de transport	9 579	(5 635)	3 944
Mobilier de bureau, informatique, agencement	13 139	(9 988)	3 151
Immobilisations en cours	4 497	-	4 497
TOTAL	117 531	(72 125)	45 406

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

2.3 ► Investissements de l'exercice

en milliers d'euros

31.12.2009

Terrains	-
Constructions	323
Installations techniques, matériel	17 976
Matériel de transport	3 293
Mobilier de bureau, informatique, agencement	2 811
Immobilisations en cours	4 497
TOTAL INVESTISSEMENTS	28 900

3 ► Autres actifs financiers non courants

en milliers d'euros

Valeur brute

Provisions

Valeur nette

Titres de participations	2 892	(2 140)	752
Autres actifs financiers disponibles à la vente	373	(187)	186
Autres actifs financiers non courants	4 075	(3 643)	432
Actualisation des actifs financiers non courants	(276)	-	(276)
TOTAL	7 064	(5 970)	1 094

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, les principales sociétés non consolidées sont :

en milliers d'euros	% Détenion	Valeur nette
Sitec	99,68	275
Société centrale de matériel	99,99	152

4 ► Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

en milliers d'euros	31.12.2008	31.12.2009
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE	457 740	435 324
OPCVM	114 480	119 915
Trésorerie	12 462	6 249
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	126 942	126 164

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 362 534 milliers d'euros, de placements effectués auprès des sociétés mères, rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

5 > Besoin (excédent) en fonds de roulement

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2009
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	20 939	25 797
Clients et comptes rattachés	308 749	303 844
Autres créances d'exploitation	272 895	265 402
Autres actifs courants	24 783	24 944
Actifs d'impôt exigible	247	8 331
Stocks et créances d'exploitation (I)	627 613	628 318
Dettes fournisseurs	265 094	258 351
Autres passifs courants	593 035	573 886
Passifs d'impôt exigible	7 262	2 261
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	865 391	834 498
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (I - II)	(237 778)	(206 180)
<i>Provisions courantes</i>	<i>(227 009)</i>	<i>(214 706)</i>
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (après provisions courantes)	(464 787)	(420 886)

6 > Provisions pour avantages au personnel

ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les engagements de retraites du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

	31.12.2008	31.12.2009
Taux d'actualisation	5,6 %	5,1 %
Taux d'inflation	2,0 %	1,9 %
Taux de revalorisation des salaires	3,0 %	2,9 %
Durée active résiduelle moyenne des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Les engagements en matière de retraites concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et sont entièrement provisionnés au bilan.

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	9 157
--	--------------

Dont part à moins d'un an 1 283

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

RÉCONCILIATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

en milliers d'euros

31.12.2009

Valeur actuelle des engagements de retraite	15 849
Juste valeur des actifs financiers	-
Provisions inscrites au bilan	9 157
Éléments non reconnus au bilan	-
- écarts actuariels	4 241
- coûts des services passés	2 451

CHARGES COMPTABILISÉES AU TITRE DES RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

VINCI Construction Grands Projets participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite prises en charges sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 8,1 millions d'euros au 31 décembre 2009, contre 7,9 millions d'euros au 31 décembre 2008. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	1 014
--	--------------

Dont part à moins d'un an 93

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

7 > Provisions pour risques et charges

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Écarts conv. et autres variations	31.12.2009
Garanties données aux clients	57 364	4 903	(8 484)	(9 598)	950	45 135
Remise en état des sites	3 875	3 288	(2 107)	-	(18)	5 038
Pertes à terminaison	87 337	53 974	(43 166)	-	766	98 911
Litiges	33 535	3 509	(16 849)	(1 985)	388	18 598
Restructuration	4 920	2 956	(3 270)	-	(3)	4 603
Autres risques courants	6 292	350	(5 201)	-	12	1 453
Actualisation des provisions pour risques et charges courantes	(201)	-	-	-	-	(201)
Reclassement part à moins d'un an non courant	33 887	-	-	-	7 282	41 169
Risques courants	227 009	68 980	(79 077)	(11 583)	9 377	214 706
Risques financiers	1 326	40	(353)	-	-	1 013
Autres risques non courants	43 600	15 457	(4 538)	(3 930)	181	50 770
Actualisation des provisions pour risques et charges non courantes	(874)	-	-	-	-	(874)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(33 887)	-	-	-	(7 282)	(41 169)
Risques non courants	10 165	15 497	(4 891)	(3 930)	(7 101)	9 740
TOTAL GÉNÉRAL	237 174	84 477	(83 968)	(15 513)	2 276	224 446

Les natures de provisions sont définies dans les notes 3.21 « Provisions non courantes » et 3.22 « Provisions courantes ».

8 > Excédent (endettement) financier

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 530 682 milliers d'euros qui s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2009
Comptes courants de trésorerie passifs	(5 943)	(12 521)
Autres dettes financières courantes	(1 411)	(1 452)
Découverts	(17 498)	(16 833)
Dettes financières courantes	(24 852)	(30 806)
ENDETTEMENT BRUT	(24 852)	(30 806)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	457 740	435 324
Trésorerie et équivalents de trésorerie	126 942	126 164
EXCÉDENT FINANCIER NET	559 830	530 682

Dettes garanties par des sûretés réelles : néant.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

9 > Autres passifs courants

Les autres passifs courants représentent une ressource en fonds de roulement de 573 886 milliers d'euros.
Ils se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2009
Clients - Avances sur travaux	194 047	205 849
Produits constatés d'avance	81 348	75 733
Comptes courants d'exploitation	142 545	114 584
Dettes fiscales et sociales	39 194	32 623
Autres dettes courantes	135 901	145 097
AUTRES PASSIFS COURANTS	593 035	573 886

10 > Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change.
Elle s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Chiffre d'affaires de l'exercice	724,4	769,2
dont :		
- effets de périmètre	-	-
- effets de change	-	(6,7)
CHIFFRE D'AFFAIRES À PÉRIMÈTRE ET CHANGE CONSTANTS	724,4	762,5

À structure et cours de change comparables, le chiffre d'affaires enregistre une baisse de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires par zone géographique (par destination)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
France	118,9	255,9
Europe	284,8	218,2
Amériques	48,7	79,5
Afrique	164,0	138,4
Asie	8,9	26,7
Moyen-Orient	97,6	49,3
Autres	1,5	1,2
TOTAL	724,4	769,2

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

11 ► Résultat opérationnel sur activité

en milliers d'euros

	31.12.2009	31.12.2008
Chiffre d'affaires	724 449	769 211
Produits des activités annexes	1 395	860
Produits d'exploitation	725 844	770 071
Achats consommés	(164 832)	(127 566)
Sous-traitance et autres charges externes	(318 079)	(377 852)
Frais de personnel	(187 856)	(164 277)
Impôts et taxes	(8 921)	(11 265)
Autres produits et charges opérationnels	(239)	(9 681)
Dotations aux amortissements	(19 110)	(17 698)
Dotations nettes aux provisions		
- Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(3 988)	(873)
- Dépréciation d'actifs	(1 194)	4 093
- Engagements retraites et autres avantages	414	1 788
- Risques et charges courants et non courants	20 142	(30 178)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	42 181	36 562

Les produits des activités annexes s'élèvent à 1,4 million d'euros au 31 décembre 2009. Ils sont essentiellement constitués de ventes d'études, de matériel et de produits locatifs.

12 ► Paiement en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 1,7 million d'euros avant impôt. Elle est composée de plans d'épargne Groupe, de plans de *stock-options* et de plans d'actions de performance.

12.1 ► Plans d'épargne Groupe

Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe dans le cadre des plans d'épargne sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

Le nombre de titres souscrits estimés à la fin de la période de souscription est obtenu par une formule analytique basée sur des méthodes de régression linéaire à partir des observations historiques des plans entre 2002 et 2008 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE (Fonds commun de placement d'entreprise).

Le coût d'indisponibilité des titres souscrits est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détient un portefeuille diversifié et qui se voit prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote correspondant à la rentabilité exigée par lui sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché sur la période d'indisponibilité des titres (5 ans). Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche « *value at risk* ».

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

12.2 ► Options d'achat et de souscription d'actions

Le conseil d'administration de VINCI du 31 août 2009 a mis en place un nouveau plan d'options sur actions avec effet au 15 septembre 2009.

Les justes valeurs des options ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options à partir du modèle d'évaluation binomial, de type « Monte Carlo ».

Par ailleurs, la durée de vie des options retenue dans le modèle est ajustée par rapport à leur durée de vie contractuelle par la prise en compte d'hypothèses comportementales (turnover, exercices anticipés) basées sur des observations passées.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer, conformément à la norme IFRS 2, les justes valeurs des options attribuées sur la période 2006-2009 sont les suivantes :

Plan	15.09.2009	16.05.2006	09.01.2006
Volatilité (*)	32,91 %	24,19 %	23,60 %
Rendement attendu de l'action	8,01 %	6,50 %	5,70 %
Taux de rendement sans risque (**)	2,38 %	3,68 %	2,99 %
Taux de distribution du dividende espéré (***)	4,21 %	2,75 %	2,92 %
JUSTE VALEUR DE L'OPTION (en euros)	5,65	7,74	5,66

(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère.

(**) Taux à 5 ans des obligations d'État français.

(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les 3 années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

12.3 ► Actions de performance

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	Plan 2009	Plan 2008	Plan 2007
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	37,425	55,7	49,5
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	31,17	28,2	24,5
Juste valeur du cours à la date d'attribution	83,29 %	50,53 %	49,61 %
Maturité à l'origine - période d'acquisition	2 ou 3 ans	2 ou 3 ans	2 ou 3 ans
Volatilité	32,91 %	26,51 %	21,79 %
Taux d'intérêt sans risque	1,72 %	4,07 %	3,76 %

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans sous réserve du respect de critères de performance boursier et financier de VINCI. Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

13 > Autres produits et charges financiers

en milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Résultat de change	(4 183)	2 514
Impact d'actualisation	(640)	(707)
Autres produits et charges financiers	888	9 304
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS	(3 935)	11 111

14 > Charge nette d'impôts

14.1 > Analyse de la charge nette d'impôts

en milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Impôts courants	(7 804)	(21 894)
Impôts différés	2 907	-
TOTAL	(4 897)	(21 894)

14.2 > Taux d'impôt effectif

en milliers d'euros	
Résultat imposable	43 913
Taux d'imposition théorique	34,43 %
IMPÔTS ATTENDUS	(15 119)
Différentiel de taux (pays étranger)	(4 554)
Création (utilisation) de déficits reportables n'ayant pas donné lieu à impôts différés	4 300
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(5 253)
Différences permanentes et divers	15 729
IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	(4 897)
Taux d'impôt effectif	11,15 %

14.3 > Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires. Ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

en milliers d'euros	Actif	Passif	Net
	3 873	966	2 907

14.4 > Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2009 à 12,2 millions d'euros.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

15 ► Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint (ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché). La société entretient également des relations d'affaire courantes avec d'autres sociétés du groupe VINCI.

15.1 ► Rémunération des membres du comité de direction

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction Grands Projets, a représenté un montant de 2 199 493 euros en 2009.

15.2 ► Transactions entre VINCI Construction Grands Projets et les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (part non consolidée)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Chiffre d'affaires	878,4	807,1
Achats	(273,5)	(141,4)
Sous-traitance	(504,0)	(577,0)
Créances clients	507,0	514,8
Dettes fournisseurs	340,9	291,3

Elles concernent principalement les transactions effectuées avec les sociétés en participation (SEP) dans le cadre de l'activité de travaux de VINCI Construction Grands Projets.

15.3 ► Contribution au bilan consolidé des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Actifs courants	399,5	385,8
Actifs non courants	34,2	40,3
Passifs courants	426,9	423,8
Passifs non courants	-	0,1
Produits d'exploitation	430,4	515,2
Charges d'exploitation	(425,1)	(493,7)
Coût de l'endettement financier net	1,3	3,3
Autres produits et charges financiers	(4,0)	(0,1)
Impôts sur les bénéfices	(0,7)	(0,1)

Compte tenu de l'activité de travaux de VINCI Construction Grands Projets, les sociétés en participation constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

16 > Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Contrats de construction en cours, actifs	70 124	67 853
Contrats de construction en cours, passifs	(121 914)	(135 344)
Contrats de construction en cours	(51 790)	(67 491)
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	1 772 240	1 889 954
Moins factures émises	(1 824 030)	(1 957 445)
Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients	(51 790)	(67 491)
Avances reçues des clients	(115 324)	(83 144)
Contrats de construction en cours, nets	(167 114)	(150 635)

17 > Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Engagements donnés	Engagements reçus
Bonne exécution et <i>performance bonds</i>	639 549	78 496
Retenues de garanties	67 476	13 946
Paiements à terme sous-traitants	58 789	311
Garanties de passifs données	24 754	-
Soumissions	9 087	-
Cautions fiscales et douanières	488	-
Autres engagements	5 634	2 481
TOTAL	805 777	95 234

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

18 > Charges de personnel – Effectifs

Effectifs	31.12.2009	31.12.2008
Ingénieurs et cadres	1 019	995
Non cadres	2 621	2 679
TOTAL	3 640	3 674

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 187 856 milliers d'euros.

Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 43,4 milliers au 31 décembre 2009.

19 > Autres informations

LITIGES ET ARBITRAGES

Il n'existe, à la connaissance de la société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la société.

20 > Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2009

	Pays	% d'intérêts
1/ Société mère		
VINCI Construction Grands Projets	France	100
2/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration globale		
Arthur Invest	République tchèque	100
Campenon Saigon Builders	Vietnam	100
Constructora VCGP Chile SA	Chili	100
Dumez Jaya SDN BHD	Malaisie	100
Hydroplus	France	100
Janin Atlas Inc.	Canada	100
OEA Grands Projets	Libye	65
S.C Grupo 3	Chili	100
Soconac	Roumanie	100
Victoria Belinvest	Belgique	100
VINCI Construction Technology	France	100
Water Management International	France	100

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2009

3/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration proportionnelle

QDVC	Qatar	49
Socaly	France	24
Socaso	France	67
Socatop	France	42

4/ Sociétés en participation et groupements d'intérêt économique créés pour la réalisation de grands chantiers et consolidés par intégration proportionnelle

Autoroute M1	Angleterre	33
Autoroute Maliakos - Kleidi	Grèce	11
Autoroute Patras - Corinthe	Grèce	30
Barrage de Wadi Dayqah	Sultanat d'Oman	50
Coentunnel	Pays-Bas	19
Enceinte de confinement de Tchernobyl	Ukraine	50
Immeuble de bureaux de VTV	Vietnam	51
Métro du Caire, ligne 3	Égypte	29
Pas de tir et infrastructures au sol de Soyouz	Guyane française	80
Pont Clackmannanshire	Écosse	50
Pont Qatar Barhein	Barhein / Qatar	29
Port Est	La Réunion	40
Station de pompage de Doha	Qatar	50
Tunnel de Liefkenshoek	Belgique	25
Tunnel d'évacuation de l'EPR Flamanville	France	50
Tunnels de Brightwater	États-Unis	60
Tunnels d'Hallandsås	Suède	40
Unité d'entrepasage Magenta	France	33

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

au 31 décembre 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction Grands Projets S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 > Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle

du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 > Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- comme indiqué dans la note I-3.4 de l'annexe intitulée « Contrats de construction », le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement des résultats à terminaison. Nous avons apprécié les hypothèses retenues et revu les calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 > Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 3 mars 2010
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe BOURHIS
Associé

DELOITTE & ASSOCIÉS

Marc de VILLARTAY
Associé



GRANDS PROJETS

5, cours Ferdinand-de-Lesseps – F-92851 Rueil-Malmaison cedex
tél. : (+33) 1 47 16 47 00 – fax : (+33) 1 47 16 33 60
www.vinci-construction-projets.com